

Courrier arrivé le
27 DEC. 2018
Direction des infrastructures

Le 19 décembre 2018,



[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
Téléphone : 06 79 81 00 00
[REDACTED]

A l'attention de Monsieur Alain Renard, Conseil Départemental de la Gironde.

Objet : projet de contournement Lesparre-Médoc – Gaillan-en-Médoc.

Référence : observations formulées dans le cadre de la concertation publique du 19 novembre au 21 décembre 2018.

Lettre envoyée en A/R numéro 1A 136 779 3850 7.

Monsieur Renard,

Suite à la réunion d'information publique en date du 23 novembre 2018, qui s'est déroulée à Lesparre et à laquelle j'ai participé, je me permets de vous transmettre diverses observations relatives au projet de contournement sur les communes de Lesparre et de Gaillan.

A cet effet, et concernée de manière directe par ce projet, je me permets d'attirer votre attention tant sur la **manière dont est menée** ce projet que sur les **impacts** induits par celui-ci.

Pour ce faire, je me permets de vous rappeler la manière dont a été conduit le projet d'élargissement de la route d'Hourtin (RD 3). En effet, depuis 2014, je suis concernée par une procédure d'expropriation, menée par le Conseil Départemental. Dans ce cadre, au mois de mars 2018, j'ai été amenée à rencontrer le négociateur foncier afin de procéder à l'emprise d'une des parcelles juxtaposant la route d'Hourtin, et dont je suis propriétaire.

Au cours de cette rencontre, et comme cela fut le cas lors des différents échanges téléphoniques depuis 2014 avec vos services, j'ai alors questionné le Conseil Départemental sur l'intérêt et les motivations du projet de la route d'Hourtin, et son lien éventuel avec le projet de contournement.

Or, au mois de mars 2018, le négociateur foncier m'a répondu négativement, et réitérant que le projet de contournement n'était plus d'actualité. Toutefois, c'est à partir du 25 avril 2018 que vous avez communiqué sur ce projet au travers de votre site internet. Alors comment est-il possible qu'en l'espace d'un mois un projet qui n'est plus d'actualité devient « une concertation qui est enclenchée », pour reprendre le titre de votre communiqué de presse encore disponible sur votre site internet ?

Si effectivement j'avais eu toutes les informations en ma possession, je n'aurais certainement pas été amenée à aboutir positivement au terme de la négociation. Outre la confiance altérée, ce sont des intérêts nouveaux que vous avez su susciter, me concernant, pour suivre les prochains dossiers que vous serez amené à promulguer dans ce secteur géographique.

Ainsi, si dans votre document, vous indiquez que le projet de contournement consiste à « faire l'inventaire des enjeux et des projets de territoire », dans ce cas pourquoi le projet d'élargissement de la route d'Hourtin, celui de la zone d'équilibre de la Maillarde et le contournement de Lesparre et Gaillan sont dissociés, si bien qu'on ne possède pas de démarche globale sur ces projets, alors qu'ils sont pourtant liés ?

Pourquoi les arguments sont-ils avancés au compte-goutte, avec des enjeux ou finalités qui sont souvent dissimulés, et ce sans étude préalable sur le poids économique de ces projets ? Plus largement, pourquoi nous ne bénéficions pas d'une vue d'ensemble sur les enjeux et projets du territoire médocain ?

Alors que ces trois projets modifient profondément notre territoire, d'autant plus fortement qu'ils sont concentrés sur un même secteur géographique sur la commune de Gaillan (en particulier, pour les hameaux de Lande-Basse et de la Maillarde), et qui de fait génère :

- Un enclavement des riverains par la RD 3, route d'Hourtin, qui va être élargie, venant générer de nouveaux flux de circulation avec un risque d'augmentation du trafic ;
- Un cloisonnement lié au contournement, par un tracé 2 ou 2 Sud, qui dans les deux cas viendront impacter fortement les riverains de cette même zone cloisonnée et amplifiée par les flux de circulation du contournement et ceux de la RD 3 aux nuisances multiples ;
- Une zone d'activité de la Maillarde qui ne cesse de s'élargir, avec une entreprise industrielle qui ne respecte déjà pas en la matière la gestion de ses déchets, visible de tous depuis plusieurs mois, et qui induit des impacts environnementaux fortement discutables et considérables pour les riverains, comme cela a été soulevé à juste titre dans l'enquête publique du mois d'octobre 2018.

De plus, sur ce dernier point, précisons que l'enjeu du projet de contournement se trouve aujourd'hui profondément remis en cause, et son principe de **bien-fondé** désormais controversé, au regard des éléments avancés dans le rapport, en date du 29 novembre 2018, relatif à la déclaration d'utilité publique (DUP) sur la zone d'équilibre de la Maillarde.

Bien que ce rapport fasse aujourd'hui l'objet de discussion, par ses promoteurs, il s'appuie pourtant sur des **éléments factuels** et met en exergue différents arguments indiscutables. Citons notamment :

- La commune de Gaillan, dont les administrés sont principalement concernés par ce projet, qui n'a pas rendu d'avis sur ce sujet ;
- La proximité de cette zone avec un milieu naturel protégé et fragile (zone NATURA 2000), et qui plus est située dans une zone qui présente un risque inondable élevé cartographié ainsi par les services de l'État ;
- L'absence de conformité au POS et un projet de PLU suspendu par les services de l'État ;
- L'absence d'étude sur les possibilités d'implanter le projet sur des zones d'activité déjà existantes et multiples (en particulier, Lesparre, Pauillac, Saint-Laurent, etc.), alors que le projet comporte des risques majeurs pour les riverains (accentuation des nuisances sonores, visuelles, pollutions, dégradation de la valeur du bâti foncier, etc.).

A présent, si l'on s'intéresse aux **impacts** induits par le contournement, je relève que ce projet produit plusieurs conséquences majeures, et apparaît dévastateur notamment sur le plan économique et environnemental.

En premier lieu, évoquons les impacts **économiques**, et comme nous avons pu le constater au cours de la réunion du 23 novembre, ce projet est loin de susciter l'adhésion des commerçants de la région, qui à juste titre, pointent les nombreuses menaces pour leur activité.

Le contournement de Lesparre et de Gaillan vient en effet amputer un tissu économique, qui parvient à maintenir jusqu'ici son développement, notamment par la mobilisation des commerçants. A cet effet, rappelons que la RD 1215 possède une fonction de desserte locale dans le centre urbain de Lesparre et de Gaillan. Mais également, cette route départementale possède une fonction d'accès et permet le développement d'activités commerciales.

Un tel projet risque dès lors de venir appauvrir les centres-villes de Lesparre et de Gaillan, en créant d'autres axes de déplacement, dont l'intérêt de marquer un arrêt pour les automobilistes s'en trouve considérablement affaibli.

De plus, à plusieurs reprises, vous vous appuyez sur des expériences de contournement menées précédemment et l'éventuelle réussite. Pourtant, cette argumentation occulte les spécificités propres à chaque territoire. Le projet de contournement vient ainsi dupliquer des projets sans prendre en compte la singularité locale.

En second lieu, précisons les impacts **environnementaux**. Dans le dossier de consultation, en page 37, vous considérez que le projet peut apporter un cadre de vie amélioré en sortant le trafic de transit en centre-ville, et de fait en diminuant les nuisances liées à la circulation.

Or, au travers de cette argumentation, vous occultez le fait que ces nuisances vont inévitablement se reporter ou se déplacer sur d'autres portions du territoire, générant ainsi des impacts destructeurs sur la biodiversité des milieux naturels, sa faune et flore qui font la richesse de la région (notamment, les cours d'eau et ruisseaux du Chenal de Guy, Zic, Maillarde, etc.).

De plus, dans votre dossier, vous évoquez avoir réalisé les 17 et 18 juillet 2018, trois réunions auprès des « acteurs du territoire », sans pour autant préciser les acteurs conviés. Là encore, je relève l'opacité dans la manière dont est conduit votre projet.

Dans cette continuité, dès la page 2 de votre dossier de consultation, vous indiquez vouloir « mener une concertation approfondie ». Dans ce cas, pourquoi les acteurs de la sylviculture ne sont toujours pas conviés, sachant que le diagnostic du territoire présente un milieu forestier important ?

Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest a d'ailleurs sollicité votre attention pour être associé à la phase de concertation, dans leur correspondance envoyée en date du 13 septembre 2018. Or, malgré cette demande et sauf erreur de ma part, aucune réponse favorable ne leur a été apportée. Alors que plusieurs zones forestières sont menacées sur les communes concernées par les tracés proposés, respectivement entre 21 hectares et 27 hectares pour les tracés 2 et 2 Sud, selon les informations mentionnées dans votre dossier.

Lors de la réunion d'information publique, je vous ai interpellé sur l'association étroite de ces acteurs et en amont du projet, dès les phases de réflexion et de concertation. Or, en réponse à mon interrogation, vous indiquez que ces acteurs seront associés au travers d'études qui devront débuter à partir de 2019. Là encore, vous procédez à une conduite de projet où seuls les acteurs ayant un intérêt manifeste quant au projet sont conviés en amont, venant de fait orienter l'intérêt public du contournement.

En revanche, les autres parties prenantes sont seulement sollicités *a posteriori* ou en aval du projet pour répondre au cadre réglementaire. Or, encore ici, il s'agit d'un **point majeur d'insatisfaction** dans la manière dont vous menez les projets d'intérêt public.

Malgré cela, il est indéniable que le contournement menace l'équilibre forestier, sa faune et flore, avec des risques accrus, notamment en termes d'incendie qu'un tel axe peut générer, et comme nous pouvons le constater chaque année en bord de routes dans le secteur médocain ou plus largement dans le secteur girondin.

C'est par ailleurs un secteur forestier qui a été fortement fragilisé par la tempête de 1999, et pour en avoir subi directement les conséquences sur plusieurs hectares du massif forestier, me concernant.

Or, le projet que vous présentez aujourd'hui, notamment le tracé 2 Sud, vient menacer à nouveau ce développement, et tout l'équilibre du milieu naturel et forestier. Différentes études, citons en particulier celles menées par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), montrent aujourd'hui tout l'intérêt que procure les pins maritimes sur les secteurs humides, et au-delà les zones boisées sur notre environnement.

Puis, il faut rappeler que le pin fait partie de notre identité culturelle dans la région, depuis plusieurs siècles maintenant, et un tel projet vient porter atteinte à notre patrimoine. C'est ainsi que je constate, dans votre dossier, que vous ne présentez nullement les intérêts de la filière de la sylviculture, son histoire, son poids et son économie dans la région.

Enfin, et suite à la lecture approfondie réalisée sur votre dossier de consultation, je constate que celui-ci présente de nombreuses **imprécisions** voire **incohérences**, parmi celles-ci :

- L'insuffisance sur les données liées aux **flux de circulation**, qui s'avèrent largement parcellaires voire incomplètes. On doit en effet noter l'absence d'indication sur la journée de comptage pour les flux en heure de pointe (cf. carte page 36). De plus, vous prenez comme référence la seule journée du 8 juin, alors que dans votre présentation, vous indiquez avoir réalisé votre étude sur une semaine complète, du 6 au 12 juin. Dans ce cas, pourquoi les données ne sont pas présentées de manière exhaustive ? Pourquoi avoir seulement retenue la journée du 8 juin ? Enfin, au cours de la réunion, vous évoquez que les flux de circulation augmentent d'environ 1% dans le secteur du Nord-Médoc entre 2013 et 2017. Un tel projet justifie-t-il d'investir plus de 30 millions d'euros pour une augmentation de la circulation d'environ 1% en quatre ans ? Et pourquoi ces éléments d'évolution et de comparaison ne sont point évoqués dans le document de consultation ?
- L'absence de donnée quantifiée pour l'amélioration de l'axe Bordeaux - Le Verdon, notamment sur le **gain de temps généré** par le contournement. Si dans votre document, vous évoquez que le projet présente une amélioration pour cet axe routier, toutefois aucune donnée n'est avancée sur ce gain de temps. De plus, vous présentez un projet dont vous savez pertinemment que les problèmes de circulation ne se cristallisent pas dans la zone du Nord-Médoc. Enfin, au regard du coût financier induit par ce contournement, rappelons-le supérieur à 30 millions d'euros, la justification du bien-fondé du projet apparaît faible et au vu des autres points de difficultés de circulations aux portes de Bordeaux. La traversée de Lesparre, et son évolution de trafic d'1% en quatre ans, constitue-t-elle une réelle problématique pour engager un tel projet, alors que le ralentissement de cet axe se produit plus en amont, aux portes de Bordeaux ?

Aussi, pour les différentes raisons argumentées tout au long de ce présent document, tant sur la manière dont est conduit ce projet, ses motivations et finalités, que sur les impacts qu'il génère, je me suis **contre** le projet de contournement et me prononce **défavorablement** à l'intérêt utile et public de ce projet.

C'est dans ces conditions que je sollicite toute votre attention pour étudier des solutions de réaménagement de la circulation sur la RD 1215, qui nécessite en effet des améliorations mais qui, pour autant, ne justifie pas un tel projet financier et au regard des menaces économiques, environnementales et humaines qu'il produit.

Restant à votre entière disposition, sollicitant à nouveau votre intérêt d'associer toutes les parties prenantes à ce projet, et dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur Renard, l'expression de mes salutations distinguées.

[Redacted signature line]

[Redacted signature]